

MAIRIE
de
SAINT-MARCEL-LES-VALENCE

Code Postal 26320
Tél. 04 75 58 70 03 - Fax 04 75 58 74 34

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 29/06/2021 à 19 heures 30 minutes

Etaient présents :

Jean-Michel VALLA, Marie MONTMAGNON, Anne-Charlotte KUBICKI, Eric SIMONET, Vincent BARD, Schahrazad BENSADI, Gilbert BELDA, Patrick ZANI, Christelle SŒUR, Paul DESPESE, Pierre DEVAL, Fabien MICHEL DIT BARON, Thomas LEFEVRE, Beate RUNDLER, Anne CHARBONNEL, Marie-Thérèse MEYER, Bernard POURRET, Gaspar DESPLANQUES, Pauline BOREL, Aurélie ALLEON, Sandrine VICTOURON, Florian JEUNOT, Chrystel BANC et Béatrice TEYSSOT

Avaient donné pouvoir :

Joelle PLEINET à Marie MONTMAGNON, Barbara AROD à Gilbert BELDA et Pascal OBOUSSIER à Eric Simonet

Etaient absents :

Frédéric ROBIN et Camille MAZEROUX

Mme BENSADI SCHAHRAZAD est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance :

- Soumet au vote le procès-verbal de la séance du 29 mars 2021 qui est approuvé à l'unanimité

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, qui après l'appel nominal, expose aux membres de l'assemblée que suite à la démission de Monsieur FAQUIN Didier, Adjoint et Conseiller Municipal, et du refus de Madame Laurence LIEVIN, il est proposé à Monsieur Pierre DEVAL, candidat inscrit immédiatement après le dernier élu sur la liste « TELLEMENT ST MARCEL » de prendre le poste vacant.

Monsieur Pierre DEVAL, ayant accepté en date du 30 mai 2021, est nommé et installé dans sa fonction de Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

AFFAIRE n°1 : CONSEIL MUNICIPAL - DESIGNATION DANS LES COMMISSIONS

Rapporteur : Le Maire

25 votants pour

Monsieur le Maire expose que suite à la modification de la composition du Conseil Municipal, il convient de revoir la composition de certaines commissions municipales.

Le Conseil Municipal, décide de désigner Monsieur Pierre DEVAL à la Commission des Finances en lieu et place du conseiller municipal démissionnaire.

AFFAIRE n°2 : CONSEIL MUNICIPAL - ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT - INDEMNITES DES ELUS

Rapporteur : Le Maire

27 votants pour

Monsieur le maire rappelle la démission de l'Adjoint de ses fonctions de conseiller municipal et d'adjoint. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à son remplacement.

Il propose également de maintenir le nombre d'adjoints à 8, que le nouvel adjoint prenne place après tous les autres, que ce dernier soit désigné au scrutin secret et à la majorité absolue et qu'il perçoive les mêmes indemnités que les autres adjoints.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le maintien à 8 le nombre d'adjoints, que les adjoints élus le 26 mai 2020 avanceront d'un rang, que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de dernier adjoint élu et que ses indemnités seront égales à celles des autres adjoints.

Monsieur le Maire constate après l'organisation du scrutin, que Monsieur Patrick ZANI est nommé 8^{ème} adjoint avec 24 suffrages sur 27.

AFFAIRE n°3 : FINANCES - EXONERATION TAXES FONCIERES

Rapporteur : Le Maire

27 votants pour

Le Conseil Municipal valide la proposition de limitation de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles à 40% de la base imposable.

Mme TEYSSOT demande à quoi correspondent les 40%.

Monsieur le MAIRE lui répond que c'est la part de la taxe foncière du département qui revient à la Commune suite à la suppression de la taxe d'Habitation et sur laquelle on ne peut pas supprimer l'exonération

AFFAIRE n°4 : FINANCES-COMPTES ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Le Maire

26 votants pour

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2020 avec un résultat cumulé de clôture de + 3 828 249.38 € en fonctionnement et de - 492 647.35 € en investissement, (hors Restes à Réaliser) et il approuve l'affectation des excédents pour ;

- 606 524.49 € en section d'investissement pour couvrir les besoins de financement globaux de la section Investissement
- 3 221 724.89 € en fonctionnement.

Le maire ne prend pas part au vote et a quitté la salle.

Mme TEYSSOT souhaite avoir connaissance du montant du produit des droits de mutation de 2019 et 2020 pour voir si la crise sanitaire a eu un impact sur ce produit

Monsieur le MAIRE lui confirme que le produit des droits de mutation entre 2019 et 2020, a baissé. Il est passé de 264 000 € à 206 000 €. Mais il attire son attention sur le fait que ce produit peut varier d'une année sur l'autre de manière significative et qu'il n'est pas possible à ce jour de mettre la baisse constatée sur 2020 sur le compte de la crise sanitaire.

AFFAIRE n°5 : FINANCES - COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Le Maire

27 votants pour

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2020 du trésorier qui correspond en tout point au Compte Administratif.

AFFAIRE n°6 : FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

Rapporteur : Le Maire

26 votants pour

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2020 avec un résultat cumulé de clôture de + 31 340.72 en fonctionnement, et il approuve l'affectation des excédents pour 31 340.72 € en fonctionnement.

Le maire ne prend pas part au vote et a quitté la salle

AFFAIRE n°7 : FINANCES - COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

Rapporteur : Le Maire

27 votants contre

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2019 du trésorier qui correspond en tout point au Compte Administratif.

AFFAIRE n°8 : FINANCES - MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES

Rapporteur : Le Conseiller Délégué au Patrimoine

27 votants pour

Monsieur le conseiller délégué rappelle les principales modifications apportées aux tarifs actuels.

Il s'agit notamment de prendre en compte les travaux réalisés à la Salle des Fêtes, et les augmentations des tarifs pour « les extérieurs » commune. Les tarifs pour les St Marcellois et les associations St Marcelloises n'ont pas été augmentés. Il précise également que des forfaits ménage ont été inclus dans des locations

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les nouvelles tarifications proposées.

AFFAIRE n°9 : FINANCES - RESTITUTIONS PENALITES -MP2018-007

Rapporteur : le 2^{ème} Adjoint

27 votants pour

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité, la procédure de remboursement des pénalités retenues sur l'une des entreprises au regard des solutions à l'amiables trouvées avec cette dernière.

AFFAIRE n° 10 : FINANCES - EMPRUNT

Rapporteur : Le Maire

27 votants pour

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité, la proposition d'emprunt de la Banque Postale. Pour mémoire, le Montant de l'emprunt est de 2 500 000 € sur 25 ans au taux fixe de 1.01%.

AFFAIRE n° 11 : FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : le Maire

27 votants pour

Le Conseil Municipal, dans le prolongement de la validation de la proposition d'emprunt, approuve la décision modificative n°1 qui reprend comptablement cette nouvelle recette et la vente à l'euro symbolique d'un terrain au bailleur social SOLIHA

AFFAIRE n° 12 : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION TABLEAU DU PERSONNEL (Créations et suppressions d'emplois)

Rapporteur : Le Maire

27 votants pour

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du recrutement d'un nouvel agent, de modification des missions d'un agent, ou d'un changement de grade il convient de créer l'emploi en adéquation avec son grade d'emploi.

Le Conseil Municipal valide les modifications du tableau du personnel proposées.

AFFAIRE n° 13 : RESSOURCES HUMAINES - RENOUVELLEMENT POSTE INTERVENANTE MUSIQUE - ECOLES ELEMENTAIRES

Rapporteur : Le Maire

27 votants pour

Le Conseil Municipal valide la création d'un poste contractuel de 10h/semaine annualisé, il reconduit pour l'année scolaire 2021/2022 ce dernier afin de dispenser l'enseignement musical dans les écoles primaires de la Commune et réaliser le lien et la coordination entre les groupes scolaires et l'école de musique dans ce domaine.

AFFAIRE n° 14 : RESSOURCES HUMAINES - RECRUTEMENT VACATAIRES

Rapporteur : Le Maire

27 votants pour

Le Conseil Municipal valide le recrutement de vacataires pour compléter les effectifs de la Médiathèque et arrête le montant du taux horaires à l'indice brut 354.

AFFAIRE n° 15 : PATRIMOINE - CONVENTION ENEDIS

Rapporteur : M. Gilbert BELDA - Adjoint aux Voiries et espaces verts

27 votants pour

Monsieur l'Adjoint, rappelle que dans le cadre du renforcement du réseau d'électricité déploiement sur le territoire communal, la société ENEDIS, sollicite la commune pour disposer d'une servitude de passage d'occupation sur une parcelle communale cadastrée :

- AD0120 sise quartier les petits Eynards
- AC 0022, 0103, 0108, 0115, 0146 quartier Mathias SUD
- ZV 0058, 0060 et 0070 quartier les Gros Eynards
- AD 0104 et 0105 Rue du Paradis

Le Conseil Municipal valide les termes des conventions d'occupation de terrains de la commune au profit d'ENEDIS. L'objet de ces dernières concerne des travaux de renforcement du réseau électrique de la commune. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer lesdites conventions.

AFFAIRE n°16 : FONCIER - ACQUISITION LOT - IMMEUBLE MIRIBEL

Rapporteur : Le Maire

27 votants pour

Le Conseil Municipal valide l'acquisition d'un local d'une surface de 99.9m² en rdc dudit immeuble au prix de 1335 € HT /m².

AFFAIRE n°17 : FONCIER - ACQUISITION - IMMEUBLE AH 59 et AH 430

Rapporteur : Le Maire

27 votants pour

Le Conseil Municipal valide l'acquisition d'un tènement foncier sis rue de l'Etrau pour un montant de 280 000 €. Pour mémoire ce tènement est composé d'un terrain et d'une maison d'habitation

Mme TEYSSOT demande s'il est possible de connaître la surface globale de ce tènement foncier.

Monsieur le MAIRE lui répond que l'ensemble des deux parcelles représente une surface de 1450 m².

Mme TEYSSOT demande quel est l'objectif de cette acquisition.

Monsieur le MAIRE lui répond que ce tènement foncier rentre pour partie dans le périmètre du projet de réhabilitation de l'Ilot Baternel que nous avons entrepris avec l'aide d'EPORA. Son positionnement stratégique permettra notamment de disposer d'un accès sur la rue de l'Etrau pour ledit projet.

AFFAIRE n°18 : FONCIER - ACQUISITION TERRAIN

Rapporteur : Le Maire

27 votants pour

Le Conseil Municipal valide l'acquisition d'un terrain situé à proximité immédiate du complexe sportif des Margillières. Ce terrain d'une surface de 5140 m² est acquis au prix de 17.50€/m².

AFFAIRE n°19 : Compte rendu des Décisions

Rapporteur : Monsieur le Maire

<u>N°</u>	<u>Dates</u>	<u>Objet</u>	<u>Incidence financière</u>
14	31/03/2021	MP2018-007_LOT10_AVENANT n°2	-3000 €
15	06/04/2021	MP2018-007_LOT10_AVENANT n°2 (Annulation 14/21)	-3000 €
16	06/05/2021	MO DELEGUEE - VRA - TRAVAUX EAUX PLUVIALES - RUE ETRAU	10 119 €
17	06/05/2021	AVENANT 2 - CONTRAT MAINTENANCE CHAUFFAGE - MEDIATHEQUE - AJOUT	940.80 €
18	07/05/2021	CAUE_CONVENTION_AMO_DOJO	6126 €
19	25/05/2021	MP2020-003_LOT3_AVENANT1	2510 €

Affaires Diverses

Monsieur le Maire rappelle que la procédure CANICULE a été lancée par le CCAS et qu'un téléphone d'astreinte a été activé à cet effet.

Monsieur le Maire revient sur l'occupation illicite des stades de foot par une communauté des gens du voyage. Il fait état de la procédure d'expulsion lancée par le Préfet de la Drôme. Il précise que cette procédure d'expulsion a été annulée par le Tribunal de Grenoble. Il rappelle que le nettoyage des lieux va être réalisé rapidement, et que par la suite une entreprise spécialisée dans l'entretien des stades va procéder au diagnostic des terrains et proposera un plan de remise à niveau desdits terrains

Monsieur BELDA fait état des mesures qui vont être mises en œuvre pour sécuriser les accès à nos équipements sportifs afin d'éviter les occupations sauvages de ces derniers.

Il va être mise en œuvre le long de l'enceinte du complexe des Margillière des rochers. Au niveau des accès, il sera installé des portiques pour limiter les gabarits des véhicules, des bornes anti-franchissement, et des bordures hautes, afin d'empêcher le passage des caravanes. Ces mesures seront dupliquées au Stade des Combes.

Monsieur le Maire rappelle le programme de la fête de St Marcel programmée le 10 et 11 juillet prochain et des projections de cinéma en plein air de juillet et de fin août

Levée de séance à 21h30.